

Évolution des primes en 2023 – Classe 50A Transport aérien

Évolution des primes dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP)

Partie de sous-classe	Taux de prime 2022		Taux de prime 2023		Évolution 2022 → 23	
	net en %	brut en %	net en %	brut en %	net en %	brut en %
A0, Petits avions,						
AG grands avions	0,22	0,12	0,18	0,12	-18	+1
AE Aéroports,						
entretien d'aéronefs	0,41	0,23	0,40	0,28	-1	+20
AH Hélicoptères	1,20	0,67	1,02	0,69	-15	+3
AZ Administration						
(transport aérien)	0,17	0,09	0,15	0,10	-10	+10
50A Classe complète	0,37	0,21	0,34	0,23	-8	+13

Dans l'assurance contre les accidents professionnels de la classe **50A «Transport aérien, entretien d'aéronefs»**, les coûts ont encore diminué d'une année à l'autre. Les taux de prime nets moyens peuvent par conséquent être abaissés de 1 à 18 % dans toutes les parties de sous-classes. Dans la classe complète, cet abaissement correspond à une réduction notable de 8 %.

Les taux de prime bruts augmentent de 1 à 20 % (classe complète: 12,6 %) en raison de l'évolution des reversements extraordinaires. Ces taux se maintiennent toutefois largement en-dessous des taux de prime nets.

Évolution des primes dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP)

Classe	Taux de prime 2022		Taux de prime 2023		Évolution 2022 → 23	
	net en %	brut en %	net en %	brut en %	net en %	brut en %
50A Classe complète	1,24	1,21	1,24	1,16	0	-4

Le taux de prime net reste inchangé pour l'assurance contre les accidents non professionnels. Le taux de prime brut baisse de 4 % en raison de l'évolution des reversements extraordinaires, pour s'établir sous le taux de prime net.

Les taux de prime individuels des différentes entreprises peuvent s'écarter des variations présentées en fonction de l'activité, de l'évolution du risque et du modèle de primes. Votre agence Suva se tient à disposition pour tout complément d'information.

La Suva reverse actuellement des produits excédentaires des placements et des excédents de réserves aux personnes assurées, fixant ainsi des primes exceptionnellement basses. Lorsque les excédents alloués aux reversements seront épuisés, les primes reviendront au niveau normal. Cette échéance dépend de l'évolution des sinistres et de celle des marchés financiers.